

Le 22 Octobre 2015
N° 22-2015

Section Professionnelle des retraités - Supplément à la Lettre de la
Michodière

SOMMAIRE

Page 1 et 2 :
La réforme des
retraites
complémentaires
Page 3 :
Le retour au travail
des retraités
Les retraites 1^{er} sujet
d'inquiétude des
Français
Baisse du nombre de
retraités
Page 4 :
Le régime des
retraites en équilibre
en 2016
Vers une réforme des
pensions de réversion
Page 5 :
La complémentaire
Santé
Agenda
Bon à savoir
Vie des régions
Page 6 :
Contacts

La réforme des retraites complémentaires

La négociation entre les partenaires sociaux a abouti le 16 octobre 2015 à un projet d'accord sur les retraites complémentaires, lequel sera traduit en texte réglementaire le 30 octobre prochain.

Que contient cet accord ?

Pour les salariés, un «coefficient de solidarité» de 10 % de la retraite complémentaire sera demandé pendant deux voire trois ans, à partir de 2019. Concrètement, une personne partant à l'âge légal, à 62 ans, verra sa pension complémentaire réduite pendant les 3 premières années, même si elle possède une durée d'assurance suffisante pour bénéficier d'une retraite à taux plein. Un abattement de 10% sera appliqué chaque année sur le montant de sa pension.

Pour les nouveaux retraités soumis au taux réduit de CSG, l'abattement serait de 5%. Il serait nul pour ceux exonérés de CSG.

Ce malus disparaîtrait si le salarié fait valoir ses droits à la retraite un an après avoir atteint les conditions pour bénéficier du taux plein (âge légal et durée d'assurance). Il se transformerait en bonus de 10% pendant un an si le salarié prolonge son activité pendant 8 trimestres après avoir atteint ces conditions, de 20% après 12 trimestres et de 30% après 16 trimestres.

Pour les entreprises un effort de 1,8 milliard d'euros en 2019 pour le nouveau régime est prévu dont 800 millions d'euros de hausse des cotisations patronales et salariales. L'accord prévoit aussi une contribution des entreprises aux régimes Arrco et Agirc en cas de départs anticipés de seniors, licenciements et ruptures conventionnelles.

Pour les retraités des efforts sont également demandés.

✚ L'indice de revalorisation des pensions

Entre 2016 et 2018, les pensions complémentaires seront revalorisées chaque année selon l'indice des prix à la consommation, moins un point, comme c'est déjà le cas actuellement. Il est prévu une "clause plancher", pour éviter que l'évolution ne soit négative en cas de déflation.

✚ Décalage de la date de revalorisation

A partir de 2016, la revalorisation s'effectuera le 1er novembre, contre le 1er avril actuellement. Cela permettra de dégager 300 millions d'euros d'économies en 2017, 1,5 milliard en 2030.

✚ Augmentation du coût d'achat du point de retraite

Pendant 3 ans, le point de retraite coûtera plus cher. L'objectif est d'abaisser le rendement brut de ce point (le rapport entre la pension et les montants cotisés) vers 6%. Le gain serait nul en 2017, mais atteindrait 1,1 milliard d'euros en 2030.

Autres mesures de l'accord

✚ Fusion des régimes Agirc-Arrco

La création d'un régime unifié est validée à l'horizon 2019. D'ici là, une négociation nationale interprofessionnelle sera organisée afin de définir la notion d'encadrement.

Que pensez d'un tel accord ?

Répartir l'effort sur l'ensemble des partis prenantes (employeur, salariés, retraités) pour faire face aux difficultés financières des régimes complémentaires et assurer leur pérennité est légitime. Oui mais pas à n'importe comment.

Légalement l'âge de départ à la retraite est certes maintenu. Les salariés pourront toujours partir à la retraite dès 62 ans avec une durée de cotisation inchangée, ou avant 62 ans dans le cadre du dispositif carrières longues.

Mais à quel prix ? En travaillant toujours plus ? En étant contraint d'accepter une réduction du montant de leur pension ?

Le niveau de retraite en France est-il suffisamment élevé pour pouvoir ainsi être ponctionné de 3 à 4 %, près de 50 euros par mois pour une pension mensuelle de 1 300 euros.

Concrètement, combien de salariés seront conduits, faute de ressources suffisantes, à devoir reporter leur date de départ à la retraite. Le nombre actuel de retraités contraints de cumuler emploi retraite n'est il pas déjà suffisamment significatifs (plus de 4,4% par an).

Serge CARFANTAN
Secrétaire de la Commission
permanente des retraités

Le retour au travail des retraités

Selon une étude de l'Insee, réalisée en 2013, les français ne partiraient pas seulement de plus en plus tard à la retraite, ils sont aussi de plus en plus nombreux à cumuler leur retraite avec un emploi, soit plus de 403 800 retraités, 350 000 retraités du régime général, (+ 4,4%, en un an) et quelque 53 800 retraités, affiliés au RSI artisans ou commerçants, (+ 10 %, en un an).

Le cumul emploi retraite concerne un peu plus souvent les hommes se déclarant en bonne santé et vise davantage les cadres et les diplômés de l'enseignement supérieur.

L'assouplissement introduit par la possibilité de cumuler sa pension avec des revenus professionnels a certes impulsé ce mouvement mais la crise a aussi joué un rôle important.

Toujours selon l'Insee, 50% des retraités qui travaillent, sont motivés par le fait que le montant de leur pension ne leur permet plus de vivre aujourd'hui.

Les retraites : premier sujet d'inquiétude des Français

Le devenir de nos régimes de retraite nourrit un sentiment d'anxiété grandissant parmi la population. En effet l'enquête d'opinion réalisée par le Centre de recherche pour l'étude et l'observation des conditions de vie (Crédoc) auprès de 2 000 personnes est très révélatrice.

Le financement des retraites s'impose désormais comme la préoccupation majeure des Français. 25 % des personnes interrogées la placent comme le premier sujet de préoccupation et 22% la placent en 2^{ème} position.

Aujourd'hui 41 % des personnes sondées (contre 21 % en 1992) considèrent que les retraites devraient être augmentées en priorité si l'on devait diminuer une prestation sociale au profit d'une autre.

Pour mémoire en 1995, le traitement de la pauvreté et de l'exclusion, la prise en charge des grands malades, l'indemnisation du chômage mobilisaient davantage les esprits.

Baisse du nombre de retraités

Le nombre de départ à la retraite est en baisse d'environ 7% en 2014. Les chiffres clés 2014 de l'assurance retraite publiés le 28 avril dernier révèlent que l'âge moyen de départ à la retraite s'élève à 62,3 ans, (61,9 ans pour les hommes et à 62,6 ans pour les femmes).

Le nombre de retraités a augmenté de 1,4 % en 2014, atteignant 13,7 millions, tandis que celui des nouveaux retraités a diminué de 6,9 % par rapport à 2013, soit 635 715 nouvelles pensions attribuées.

Parmi ces nouveaux retraités, 150 281 ont bénéficié d'une retraite anticipée pour carrière longue, 1 099 d'une retraite anticipée pour handicap, 1 277 d'une retraite anticipée pour travailleurs handicapés, 5 665 d'une retraite anticipée des travailleurs de l'amiante et 3 323 d'une retraite anticipée au titre de la pénibilité.

Le montant global moyen des pensions versées par le régime général pour une carrière complète, continue d'augmenter en s'élevant à 1 032 €, soit 4 € de plus qu'en 2013.



Retrouvez tous
nos articles
sur notre site :

www.snfocos.org

Le régime des retraites en équilibre en 2016

Les comptes de la Sécurité Sociale présentés en septembre dernier sont meilleurs que prévus. On ne peut que s'en réjouir.

En 2015, les déficits cumulés des quatre branches du régime général (maladie, vieillesse, famille, accident du travail) et du fonds de solidarité vieillesse (FSV) devraient atteindre 12,8 milliards d'euros, soit 400 millions de moins qu'en 2014. Et une réduction de 40% par rapport à 2011.

Cela devrait permettre d'espérer de ramener le déficit sous la barre des 10 milliards d'euros en 2016. Ce niveau sera de l'ordre de celui constaté en 2008, avant la crise et le plus faible depuis 10 ans.

C'est la branche maladie qui continuera de coûter le plus cher avec un déficit prévisionnel de 6,2 milliards d'euros, largement devant la branche famille avec un déficit de 0,8 milliard d'euros.

La branche accidents du travail maladies professionnelles demeurera très légèrement excédentaire de 0,5 milliard d'euros.

Quant à la branche vieillesse dont le régime général encore en déficit en 2015 devrait connaître un léger excédent en 2016 de près de 0,5 milliard d'euros, pour la première fois depuis 2004.

Vers une réforme des pensions de réversion

Dans son rapport sur les comptes de la sécurité sociale rendu public le 15 septembre dernier, la Cour des Comptes préconise d'harmoniser les pensions de retraite auxquels peuvent prétendre les conjoints survivants dans la plupart des régimes. En substance, la Cour des Comptes suggère :



- ✚ d'introduire une condition d'âge minimum dans les régimes qui en sont dépourvue et de la porter progressivement à 57 ans pour tous les régimes afin de tenir compte du recul de deux ans de l'âge légal de la retraite.
- ✚ d'instituer une condition de ressources dans les régimes de la fonction publique et les régimes spéciaux, selon un système de plafonnement.
- ✚ d'inviter les partenaires sociaux qui gèrent les régimes complémentaires des salariés à retenir les pensions de réversion versées par les régimes complémentaires dans les ressources prises en compte par le régime général pour apprécier le droit du conjoint survivant.
- ✚ d'aligner les taux de réversion pour le fixer à 54 % dans tous les régimes de base, ce qui permettrait d'améliorer la situation des veuves et veufs de fonctionnaires. Elle recommande aux partenaires sociaux de faire progressivement de même dans les régimes complémentaires.
- ✚ d'uniformiser les règles de partage de la pension entre les ex-conjoints en prévoyant dans tous les cas, un calcul au prorata de la durée de chaque mariage rapportée à la durée d'assurance du défunt.

Négociations

Complémentaire Santé

Dans un communiqué du 28 avril 2014, FO a annoncé qu'elle portait réclamation devant le Comité européen des droits sociaux (CEDS) contre la décision d'inconstitutionnalité des clauses de désignation (décision du conseil constitutionnel n° 2013-672DC du 13 juin 2013).

Elle estime en effet que la disparition de l'outil de mutualisation que représentait la clause de désignation entraîne une régression dans la négociation de la couverture complémentaire en général des salariés de l'entreprise.

Les décrets mettant en œuvre les clauses de recommandations sont également mis en cause par l'organisation syndicale qui estime qu'ils entravent la liberté constitutionnelle de négocier dévolue aux organisations syndicales et patronales dans le domaine de la protection sociale collectives conventionnelles

Bon savoir

Futurs retraités : Si au cours de votre carrière professionnelle vous avez travaillé pour le compte d'un organisme national de sécurité sociale ou d'un établissement public sachez que vous avez la possibilité d'adhérer à PREFON Retraite Pour en savoir plus consultez leur site : www.prefon-retraite.fr

Vie de la Commission permanente

Agenda

- ✚ Prochaine réunion du bureau de la commission des retraités le 26 janvier 2016 à la Michodière.

Vie des régions

Exprimez-vous !

Le « Point retraite » est un support de communication et d'échange entre tous les adhérents retraités du Nord, du Sud, de l'Est, de l'Ouest, du Centre et de l'Outremer.

N'hésitez pas à transmettre vos questions et/ou suggestions au SNFOCOS, à l'attention de la Commission Permanente des retraités.

La rubrique « vie des régions » vous est réservée. Faites remonter au secrétaire de la commission permanente des retraités vos informations (réunions, colloques, activités diverses et variées...), afin d'en informer le plus grand nombre.

Pensez à nous indiquer vos coordonnées postales, internet ou téléphoniques, pour ne pas être coupé de l'information.

Si vous connaissez des retraités non adhérents ou de futurs retraités, n'hésitez pas à le faire savoir au Délégué Régional, au Secrétaire de syndicat départemental ou aux membres du Bureau de la commission permanente des retraités de votre région. Plus nous serons nombreux et plus nous pourrons nous faire entendre et faire valoir nos droits.

Contacts

Région Parisienne	Annie Szufa 06 81 22 57 38 annie.szufa@orange.fr	Marie Thérèse Houist 06 83 47 14 87 mthouist@orange.fr	
Région Centre	Claude Dufour 06 74 29 42 49 ruofud2@wanadoo.fr	Jean Paul Peleyras 06 61 59 01 93 jean-paul.peleyras@orange.fr	
Région Pays de la Loire	Serge Carfantan 07 54 82 59 42 carfantan.serge@numericable.fr		
Région PACA	Albert Mazzela 06 09 53 10 42 albert.mazzela@orange.fr	Joseph Genovese 06 17 40 16 39 joanag06@aol.com	Paulello Alain 06 28 06 02 47 paulello.alain@free.fr
Région Midi Pyrénées	Véronique Malnou Baldy 06 70 00 51 60 vbaldy@orange.fr		
Région Poitou Charentes	Forget Jacques 06 99 16 94 61 jacques.forget@9online.fr		
Région Aquitaine	Marie Paule Balzan Devulder 06 87 44 02 36 mpdevulder@yahoo.fr		